



**CONDITIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'AGREMENT ACHETEUR
DE FONDS DE TASSE D'HEVEA 2025**

N°	CONDITIONS ET DOCUMENTS
1	Être une personne physique de nationalité ivoirienne ou une personne morale de droit privé ivoirien
2	Le registre de commerce conforme à l'activité souhaitée
3	Une demande d'agrément adressée au Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile
4	Une attestation sur l'honneur que le demandeur ou son Représentant légal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale antérieure et ne souffre d'aucune interdiction d'exercer une activité économique
5	Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) du Représentant légal de la structure
6	Un extrait de casier judiciaire du Représentant légal (datant de moins de trois (03) mois)
7	Une fiche d'identification téléchargeable sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci
8	Une lettre d'engagement à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci , (à légaliser, dater et signer)
9	Une copie de l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour pour les entreprises en activité ou la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) pour les entreprises nouvellement créées
10	Une copie de l'attestation de mise à jour CNPS, en cours de validité pour les entreprises en activité ou d'immatriculation CNPS pour les nouvelles entreprises
11	Une facture de CIE ou SODECI (datant de moins de trois (03) mois) ou un contrat de bail.
12	Un plan de localisation
13	Une copie du certificat d'étalonnage de chaque pont bascule déclaré comme outil de pesée par l'acheteur
14	La Preuve de paiement des frais du kit de l'agrément 155.000 Francs CFA composé : - Des frais de dossiers : 100 000 Francs CFA (non remboursables) ; - Des frais de 10 carnets de bons de livraison/réception : 55 000 Francs CFA (remboursable aux candidats non retenus)
15	Les Procès-verbaux des Assemblées Générales des trois (03) dernières années (si coopérative)
16	Délégation de pouvoir (si coopérative)
17	Une copie de l'état financier de l'année précédente (si coopérative)

NB : Pour le renouvellement et les nouvelles demandes, prévoir deux (02) photos d'identité en couleur de même tirage de chacun des pisteurs déclarés sur la fiche d'identification par l'acheteur (mentionner au dos de chaque photo les nom et prénom du pisteur concerné) ;

Pour les renouvellements des agréments acheteurs de la campagne 2024, il s'agira en plus du paiement des frais de dossier de renseigner et d'actualiser les documents suivants :

1. La fiche d'identification à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci
2. L'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) ;
3. L'attestation de mise à jour (CNPS).

Tout acheteur retenu provisoirement devra se procurer des cartes-pisteurs en fonction du nombre de pisteurs déclarés sur la fiche d'identification à raison de 5 000 Francs CFA par carte.

Le paiement des frais de dossier, des carnets de bon de livraison/réception et des cartes-pisteurs se fait auprès de la Délégation Régionale du Conseil Hévée-Palmier à Huile de la zone d'achat du candidat.

